

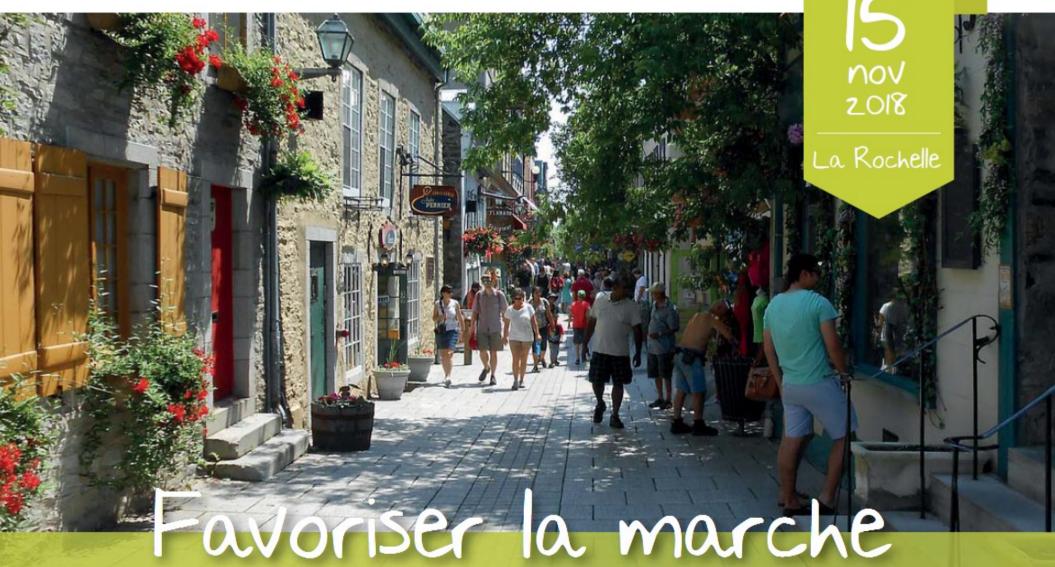
UNE VOIRIE POUR TOUS

Rues et espaces publics À VIVRE









pour des centres-villes et centres-bourgs à vivre

Sur les trajets courts, la marche est l'un des meilleurs moyens de se déplacer, et pourtant...

- 58 % des trajets domicile-travail de moins de 1 km sont effectués en voiture
- 60 % de part modale voiture en ville, pour 2/3 des déplacements urbains faisant moins de 3 km
- Diminution progressive de la part modale piétonne

Parts modales de déplacement

(trajets domicile-travail uniquement, INSEE 2015)

	Ville de La Rochelle	Département de la Charente- Maritime	France
Voiture	62,9 %	81,6 %	70,2 %
Transports collectifs	10,5 %	3,2 %	15,0 %
Marche	14,7 %	10,7 %	10,9 % réellement, plutôt 23 % des déplacements
Vélo	10,2 %	2,8 %	2,2 % réellement, plutôt 2,7 % des déplacements
Deux-roues motorisés	1,7 %	1,7 %	1,7 %

Parts modales de déplacement

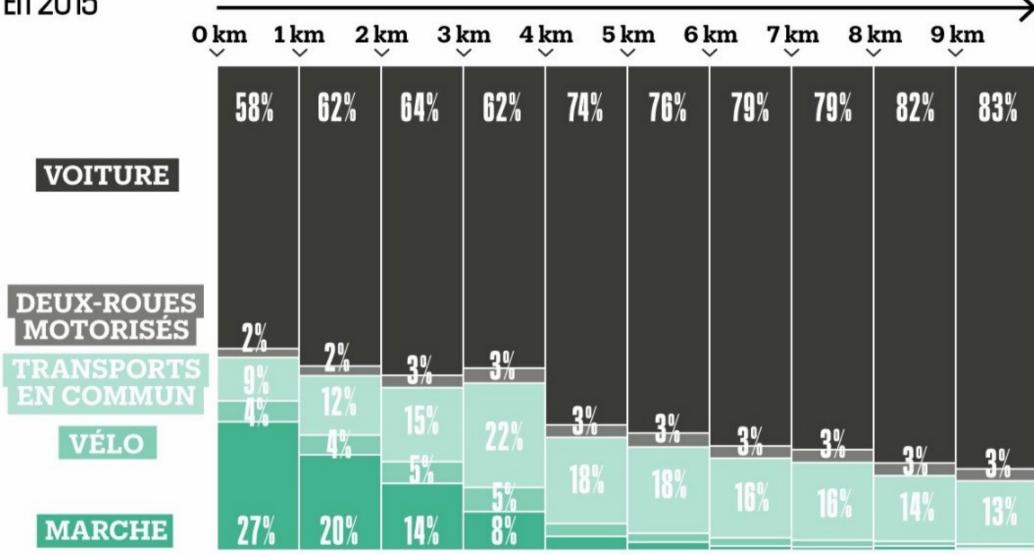
(trajets domicile-travail uniquement, INSEE 2015)

	Ville de La Rochelle	Département de la Charente- Maritime	France
Voiture	62,9 % En 2012, 62,9 %	81,6 %	70,2 %
Transports collectifs + 0,4	10,5 % 10,1 %	3,2 %	15,0 %
Marche	14,7 % 15,7 %	10,7 %	10,9 % réellement, plutôt 23 % des déplacements
+ 0,6 Vélo	% 10,2 % 9,6 %	2,8 %	2,2%réellement, plutôt 2,7 % des déplacements
Deux-roues motorisés	1,7 %	1,7 %	1,7 %

Auto. boulot. dodo

En 2015

Distances domicile-travail*



Source: Insee

*distance routière entre chefs-lieux des communes de résidence et de travail arrondie au kilomètre entier supérieur.

Arrêts & stationnement

Arrêt & stationnement très gênant (135€):

- sur bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes,
- sur trottoirs,
- sur passages piétons,
- en amont de passages piétons si stationnement non matérialisé,
- au droit d'une bande d'éveil de vigilance,
- sur place handicapée...

Arrêt & stationnement gênant (35€) :

- stationnement dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet,
- stationnement dans les aires piétonnes...

Arrêt & stationnement dans un SAS vélo (135€)

Respect de la priorité piétonne en traversée

« Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée <u>ou manifestant</u> clairement l'intention de le faire » (Art. R415-11 CdR)

Depuis le décret du 18 septembre 2018, le nombre de points retirés sur le permis de conduire pour cette infraction passe de 4 à 6 points.

Pour rappel, cette infraction engendre un contravention de 4^{ème} classe (135€).

Vidéo-verbalisation

Depuis le décret du 17 septembre 2018 :

- l'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes, aire piétonne, zone de rencontre...)
- toutes les infractions relatives aux règles de stationnement (hors stationnement dangereux)
- l'engagement dans les sas vélo devant les feux tricolores
- le non respect de la priorité de passage à l'égard du piéton

...mais également...

- le non port de la ceinture de sécurité
- l'usage du téléphone tenu en main et le port à l'oreille
- l'excès de vitesse

- ...

Programme

9h45 : Statistiques accidents ; le piéton est un usager de l'espace public très vulnérable.

Point sur les statistiques accidents piétons nationales & les scénarios d'accidents (Joëlle SABY, Cerema)

10h30 : La marche ; un mode de déplacement à privilégier dans l'aménagement de l'espace public.
Boîte à outils & leviers d'actions (Carine FLAHAUT, Cerema)

11h30 : Accessibilité des cœurs de villes et de villages ; des espaces publics plus confortables, plus agréables, et plus conviviaux. Exemple de la commune de la Couarde-sur-mer, Charente Maritime (Thomas TOINEL, commune de la Couarde-sur-mer & Pascal GAUFICHON, Cerema)

12h30 : Déjeuner sur place

Programme

- 14h00 : Le développement de la marche dans un petit village touristique ; l'exemple de la commune d'Aubeterre sur Dronne, Charente (Xavier ORAIN, adjoint au maire & Vincent LEFEBVRE, Paysagiste concepteur atelier Espace Périgueux, maître d'œuvre de la commune)
- 14h45 : Ville à 30 & développement de la marche ; exemple de la commune de Rochefort-sur-mer (Yannick TACHET, commune de Rochefort-sur-mer)
- 15h30 : Le développement des itinéraires piétons à La Rochelle ; les différentes études et démarches réalisées pour développer la marche en ville (Communauté d'Agglomération de La Rochelle)
- 16h15 : Bilan de la journée